



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 29 décembre 2022,

### Sécurité routière : appel à la vigilance

Depuis le début des congés de fin d'année, de nombreux accidents matériels de la route se sont produits dans le département.

Face à ce constat, Maurice BARATE, préfet du Cher, appelle les **conducteurs à la plus grande vigilance et à un strict respect de la réglementation, en particulier sur :**

→ **Les interdictions strictes :**

- **les excès de vitesse et le non respect des distances de sécurité ;**
- **la consommation de stupéfiants ;**
- **le non respect de la limitation légale de l'alcoolémie au volant (0,5 g/l soit 0,25 mg par litre d'air expiré, ou 0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire soit 0,1 mg par litre d'air expiré).**

→ **Les obligations impératives :**

- **le port de la ceinture de sécurité pour tous les passagers du véhicule ;**
- **la conduite doit être adaptée aux conditions de circulation** (la nuit, le risque d'accident est deux fois plus élevé que le jour. Le brouillard réduit la visibilité, réduisez votre vitesse. La pluie rend la chaussée glissante, augmentez la distance qui vous sépare du véhicule qui vous précède) ;
- **la conduite doit être adaptée aux conditions physiques** (ne prenez pas la route si vous êtes fatigué. En cas de long trajet, faites une pause d'au moins 10 minutes toutes les deux heures).

### Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX